

DÉCISION DU PRÉSIDENT N°201_2025DP
Attribution du marché relatif aux
Travaux de restructuration de la Crèche de Rivières

Le Président de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet,

Vu les articles L2123-1 et R2123-1 1° du Code de la Commande Publique,
Vu les arrêtés préfectoraux du 19 février 2025 et du 10 avril 2025 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération et notamment l'article 6.2.7 Compétences Ecoles et services périscolaires,
Vu la délibération du Conseil de la communauté d'agglomération n°217_2020 du 14 septembre 2020 donnant délégation au Président pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres qui peuvent être passés sans formalités préalables, les procédures adaptées (MAPA), les procédures négociées, les dialogues compétitifs notamment les travaux d'un montant inférieur à 250 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants dans la limite des seuils réglementaires,
Vu la mise en concurrence effectuée en procédure adaptée du 12 mai 2025 au 06 juin 2025,

DÉCIDE

Article 1^{er}

Le marché relatif aux « Travaux de restructuration de la Crèche de Rivières » est attribué aux entreprises suivantes :

LOT 1 : Démolitions – Gros œuvre – VRD

BOURDARIOS
60 Boulevard de Thibaud
31000 TOULOUSE

Pour un montant forfaitaire de 18 057.00 € HT soit 21 668.40 € TTC

LOT 2 : Zinguerie – Couverture

LABORIE CONSTRUCTION BOIS
7 chemin de la Mousse
81600 GAILLAC

Pour un montant forfaitaire de 14 321.87 € HT soit 17 186.24 € TTC

LOT 3 : Menuiseries extérieures

SAS GAYREL
ZAC de Roumagnac - 13 Avenue de l'Europe
81600 GAILLAC

Pour un montant forfaitaire de 16 345.00.00 € HT soit 19 614.00 € TTC

LOT 4 : Plâtrerie – Cloisons – Faux plafonds

SARL TRUJILLO PATRICK
3 rue Henri Matisse
81340 VALENCE D'ALBIGEOIS

Pour un montant forfaitaire de 11 500.00 € HT soit 13 800.00 € TTC

LOT 5 : Menuiseries intérieures

SARL GAUTHIER NICOLAS
1 rue Jean Perrin - ZA la Violette
81150 MARSSAC SUR TARN

Pour un montant forfaitaire de 32 028.94 € HT soit 38 434.73 € TTC

LOT 6 : Revêtements de sols et murs – Peinture – Nettoyage

SARL TALAZAC
3 place Fernand Pelloutier
81000 ALBI

Pour un montant forfaitaire de 13 000.00 € HT soit 15 600.00 € TTC

LOT 7 : Electricité CFO/CFA – Ventilation – Plomberie

SAM'BRANCHE
16 chemin du Pigeonnier
81990 CAMBON D'ALBI

Pour un montant forfaitaire de 16 544.00 € HT soit 19 852.80 € TTC

Article 2

La Directrice Générale des Services de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, le Trésorier du service de gestion comptable de Gaillac sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Técou, le 17 JUIL. 2025



Le Président,
Paul SALVADOR

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le 18 JUIL. 2025

Et publication - mise en ligne le 18 JUIL. 2025 et/ou notification le